

# Notes complémentaires

31 DÉCEMBRE 2005 ET 2004 (en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Société financière IGM Inc. (la « Société ») ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et énonce des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les composantes clés des états financiers nécessitant de la direction qu'elle fasse des estimations comprennent l'écart d'acquisition, les actifs incorporels, les impôts sur les bénéficiaires, les commissions de vente reportées et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Au deuxième trimestre de 2004, la Société a reçu des actionnaires et des organismes de réglementation l'approbation de changer sa dénomination sociale de Groupe Investors Inc. à Société financière IGM Inc.

### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de toutes les filiales sur une base consolidée, après élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Le 10 mai 2004, la Société a acquis 74,7 % des actions ordinaires en circulation d'Investment Planning Counsel Inc. (« Investment Planning Counsel »). En 2005, la Société a acquis une participation additionnelle de 0,8 % dans Investment Planning Counsel pour une contrepartie en espèces de 1,1 M\$. Les acquisitions ont été comptabilisées à l'aide de la méthode de l'acquisition. Au 31 décembre 2005, la Société détenait 75,5 % dans Investment Planning Counsel. Les états financiers consolidés comprennent ses actifs et ses passifs aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie à compter de la date d'acquisition.

La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser le placement de la Société dans Great-West Lifeco Inc., une société affiliée. Les deux sociétés sont contrôlées par la Corporation Financière Power.

Avec prise d'effet aux périodes annuelles et intermédiaires ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (« EDDV »), exige la consolidation des EDDV par le principal bénéficiaire. La Société a terminé l'examen de toutes les entités dans lesquelles elle détient des droits variables et a déterminé qu'aucune EDDV ne requerrait une consolidation aux termes de cette note d'orientation, sauf en ce qui concerne la fiducie de rémunération du régime d'achat d'actions de la Société. La Société est considérée comme le principal bénéficiaire de la fiducie de rémunération du régime d'achat d'actions. Toutefois, la consolidation de cette fiducie n'a pas une incidence importante puisque l'actif (actions de Société financière IGM Inc.) et le passif (l'obligation de remettre les actions de Société financière IGM Inc. aux participants) de la fiducie se contrebalancent dans la section du capital-actions des bilans consolidés.

### Constatation des revenus

Les honoraires de gestion sont fondés sur la valeur liquidative de l'actif des fonds communs de placement géré et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires d'administration sont également constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les revenus tirés de la distribution en ce qui a trait aux opérations sur fonds communs de placement et sur titres et aux opérations d'assurance et bancaires sont constatés selon les dates des opérations.

### Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les placements temporaires composés de placements hautement liquides échéant à court terme. Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

### Titres

Les titres de placement comprennent les titres participatifs détenus comme placement à long terme. Les actions ordinaires sont comptabilisées au coût d'origine plus les dividendes déclarés. La valeur comptable d'un titre est ramenée à sa juste valeur lorsqu'une baisse durable de la valeur du titre en cause est constatée. Les titres négociables liés aux activités de dérivés de la Société sont constatés à la juste valeur. Les gains et les pertes à la cession des titres de placement et les changements à la juste valeur des titres négociables sont inscrits dans le poste Revenu de placement net et autres revenus de l'état consolidé des résultats.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût non amorti plus les intérêts courus, moins une provision pour pertes sur créances. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts autres que les prêts douteux.

Un prêt est placé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il n'y a plus d'assurance raisonnable de recouvrer en totalité le capital et les intérêts aux dates prévues. Un prêt est également placé dans cette catégorie lorsque les intérêts ou le capital sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sous-jacent, sauf dans les cas où la direction juge que l'on ne peut douter du recouvrement du capital et des intérêts. Une fois que le prêt est placé dans la catégorie des prêts douteux, les intérêts courus et impayés sont contre-passés et portés en réduction des intérêts créditeurs pendant la période considérée. Par la suite, les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

La Société maintient une provision pour pertes sur créances qui est considérée comme suffisante par la direction pour absorber toutes les pertes sur créances découlant de son portefeuille. Des provisions particulières sont constituées à la suite d'examen des prêts individuels. Un autre type de provision a été établi, appelée provision générale, qui vise certains secteurs plutôt que des prêts individuels. Cette provision est constituée lorsque la direction juge, à la suite d'une évaluation prudente, que des pertes sont susceptibles de survenir, mais qu'il n'est pas possible de déterminer à l'avance quels prêts pourraient être touchés.

### Titrisation

La Société cède périodiquement des prêts hypothécaires et personnels au moyen de ventes à des émetteurs d'effets de commerce qui vendent à leur tour des titres à des investisseurs. La Société conserve des responsabilités de gestion et certains éléments de garantie à l'égard des pertes sur créances liées aux prêts cédés. La Société cède également des prêts hypothécaires assurés en vertu de la LNH au moyen de l'émission de titres adossés à des créances hypothécaires.

Les cessions de prêts sont constatées comme des ventes pourvu que le contrôle des prêts ait été cédé et qu'une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés ait été reçue en échange. Les prêts sont retirés des bilans consolidés et un gain, ou une perte, est immédiatement constaté dans les résultats en fonction de la valeur comptable des prêts cédés. La valeur comptable est répartie entre les actifs cédés et les droits conservés compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession. Pour obtenir la juste valeur des droits conservés de la Société, les cours du marché sont utilisés s'ils sont disponibles. Cependant, comme les cours ne sont généralement pas disponibles pour les droits conservés, la juste valeur estimative est évaluée en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, comme les taux de remboursement anticipé, l'écart de l'excédent, les pertes sur créances prévues et les taux d'actualisation, compte tenu des risques connexes. Les droits conservés sont évalués trimestriellement pour déterminer s'il y a eu perte de valeur. La Société continue de gérer les prêts cédés. Par conséquent, un passif de gestion est constaté et amorti sur la durée prévue des prêts cédés à titre d'honoraires de gestion.

Pour toutes les cessions de prêts, les gains et les pertes et les revenus tirés des honoraires de gestion sont inscrits au poste Revenu de placement net et autres revenus aux états consolidés des résultats. Les droits conservés dans les prêts titrisés sont constatés à titre d'autres actifs et le passif de gestion est inscrit dans les autres passifs aux bilans consolidés.

### Commissions de vente reportées

Les commissions versées à la vente de certains fonds communs de placement sont reportées et amorties à même le revenu tiré des honoraires s'y rapportant sur une période maximale de sept ans. Les commissions versées à la vente de dépôts sont reportées et amorties sur la durée des dépôts; cependant, la période d'amortissement ne peut excéder cinq ans.

### Immobilisations

Les immobilisations, lesquelles sont incluses dans le poste Autres actifs, sont constatées au coût, soit 259,3 M\$ (248,9 M\$ en 2004), moins l'amortissement cumulé de 183,5 M\$ (164,8 M\$ en 2004). Les immeubles ainsi que le matériel et le mobilier connexes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur la juste valeur au moins une fois par année, et ils doivent être réduits s'il y a perte de valeur. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimative, sans excéder une période de 20 ans. La Société soumet les actifs incorporels à durée de vie limitée à un test de dépréciation lorsque la survenance d'événements ou de changement de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Société ramène les actifs à leur juste valeur lorsque les flux de trésorerie non actualisés s'y rapportant sont susceptibles de ne pas pouvoir permettre le recouvrement de la valeur comptable.

La Société a terminé son test de dépréciation annuel à l'égard de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, et a déterminé qu'aucune moins-value n'était nécessaire.

### Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes d'avantages sociaux futurs, dont un régime de retraite à prestations déterminées capitalisé accessible à tous les employés admissibles, un régime complémentaire de retraite des cadres non capitalisé pour certains cadres dirigeants, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires d'assurance-maladie et d'assurance-vie non capitalisé pour les retraités admissibles.

Le régime de retraite à prestations déterminées offre des pensions proportionnelles à la durée de l'emploi et à la rémunération moyenne finale. Une évaluation actuarielle à des fins de capitalisation est effectuée tous les trois ans; la plus récente évaluation a été faite au 31 décembre 2004 et la prochaine évaluation requise sera effectuée à la date de mesure du 31 décembre 2007.

Le coût des pensions et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est déterminé actuariellement selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction concernant le taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation servant à évaluer les passifs est établi selon les taux du marché à la date de mesure, et l'actif du régime est évalué à la juste valeur pour le calcul du taux de rendement prévu à long terme. Le régime de retraite à prestations déterminées est investi dans nos fonds communs de placement d'actions, à revenu fixe et équilibrés.

Les charges ou revenus au titre des prestations constituées sont inclus dans les frais autres que les commissions et ils comprennent le coût des pensions et des avantages complémentaires de retraite offerts au titre des services rendus durant l'exercice en cours, les intérêts débiteurs sur le passif au titre des prestations constituées, le rendement prévu de l'actif du régime et l'amortissement des gains ou pertes actuariels sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés. Cette période varie de 11 à 16 ans selon les différents régimes d'avantages sociaux.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre les charges et les cotisations de capitalisation et est inclus dans les autres actifs ou les autres passifs.

### Rémunérations et autres paiements à base d'actions

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions », a été modifié pour exiger de passer en charges la totalité des rémunérations et des paiements à base d'actions. Auparavant, la norme encourageait mais n'exigeait pas l'utilisation d'une méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les opérations à base d'actions avec les employés (note 14). Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Société a adopté rétroactivement la norme modifiée sans retraitement des périodes antérieures pour la totalité des rémunérations et autres paiements à base d'actions versés aux employés depuis 2002. L'adoption de nouvelles recommandations a eu pour effet cumulatif sur les états financiers consolidés de la Société d'augmenter le surplus d'apport tout en diminuant le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 1,1 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La juste valeur des options sur actions est déterminée à chaque date d'octroi. La charge de rémunération est constatée sur la période durant laquelle les options sur actions deviennent acquises, ce qui augmente proportionnellement le surplus d'apport. Lorsque des options sur actions sont levées, le produit et le montant enregistré au surplus d'apport sont ajoutés au capital-actions.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Impôts sur les bénéfiques

La Société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfiques, selon laquelle les actifs et les passifs d'impôts futurs reflètent les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à la date de résorption prévue des écarts temporaires.

### Passif et capitaux propres

Avec prise d'effet aux exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2004, le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », a été modifié afin d'exiger que les obligations pouvant être réglées, au gré de l'émetteur, par un nombre variable de ses instruments de capitaux propres, soient présentées comme des passifs au lieu d'éléments de capitaux propres. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société a adopté rétroactivement la norme modifiée avec retraitement des périodes antérieures. Les actions privilégiées de la Société ont été reclassées de capitaux propres à passifs et ses dividendes privilégiés ont été reclassés dans les frais d'exploitation des états consolidés des résultats. Ce changement ne touchera pas le bénéfice de base par action ni le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

### Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation inclut l'incidence dilutive potentielle des options d'achat d'actions en cours octroyées par la Société, telle qu'elle a été déterminée par la méthode du rachat d'actions.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la Société pour gérer l'exposition aux marchés des actions et aux taux d'intérêt. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

La Société documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs de gestion des risques et la stratégie sous-jacente des diverses opérations de couverture. Ce processus inclut le rapprochement de tous les dérivés à des actifs et des passifs précis aux bilans consolidés ou à des opérations futures prévues. La Société évalue également officiellement, au moment de la mise en place de la couverture et sur une base continue par la suite, le degré d'efficacité des dérivés utilisés dans les opérations de couverture à contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La Société gère son exposition au risque des marchés relativement à ses titres en concluant des contrats de vente à terme, en achetant des options de vente ou en achetant une option de vente et en vendant une option d'achat simultanément pour le même titre. La Société désigne ces contrats à titre de couverture de la vente future de titres donnés. Les gains et les pertes non réalisés sur les ventes à terme et sur les options sont comptabilisés selon la méthode du report en vertu de laquelle les gains et les pertes, incluant les primes payées ou reçues, sont constatés dans le poste Revenu de placement net et autres revenus sur la même base que la vente future des titres s'y rapportant.

La Société conclut également des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses activités hypothécaires et sur la gestion des actifs et des passifs. Les swaps nécessitent l'échange périodique de versements d'intérêts nets sans échange du capital sur lequel les versements sont fondés.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Société a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 (NOC-13) de l'ICCA, intitulée « Relations de couverture », sur une base prospective. La NOC-13 précise les circonstances lors desquelles la comptabilité de couverture est appropriée et traite notamment de l'identification, de la documentation, de la désignation et de l'efficacité des relations de couverture, ainsi que de la cessation de la comptabilité de couverture. La Société a procédé à une réévaluation de ses relations de couverture en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et elle a déterminé que ses swaps de taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture selon la NOC-13. Cette réévaluation n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les produits dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous Revenu de placement net et autres revenu dans les états consolidés des résultats. Les produits dérivés non admissibles continuent d'être utilisés conformément aux politiques de gestion des risques de la Société, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même s'ils ne satisfont pas aux exigences de la NOC-13 aux fins de l'application de la comptabilité de couverture.

Si un élément couvert désigné est vendu avant la résiliation des instruments dérivés s'y rapportant ou s'il n'est plus probable que la vente ait lieu à la date initialement prévue, les gains ou les pertes réalisés ou non réalisés sur un tel instrument dérivé sont constatés dans les résultats.

### Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

## 2. TITRES

	2005		2004	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Actions ordinaires	146 146 \$	265 431 \$	92 459 \$	218 007 \$
Placement dans des fonds communs de placement	31 865	36 259	33 851	36 111
	<b>178 011 \$</b>	<b>301 690 \$</b>	126 310 \$	254 118 \$

## 3. PRÊTS

	ÉCHÉANCE			TOTAL 2005	TOTAL 2004
	1 AN OU MOINS	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		
Prêts hypothécaires résidentiels	115 398 \$	167 563 \$	3 957 \$	286 918 \$	305 920 \$
Prêts hypothécaires commerciaux	9 123	462	–	9 585	15 113
	124 521	168 025	3 957	296 503	321 033
Prêts personnels	182 615	20 384	21 685	224 684	193 429
	<b>307 136 \$</b>	<b>188 409 \$</b>	<b>25 642 \$</b>	521 187	514 462
Moins : provision générale				8 198	17 810
				<b>512 989 \$</b>	496 652 \$
Prêts douteux inclus ci-dessus				983 \$	369 \$
Moins : provision générale				8 198	17 810
				<b>(7 215)\$</b>	(17 441)\$
La provision pour pertes sur créances a varié comme suit :					
Solde au début				17 810 \$	21 495 \$
Radiations				(208)	(100)
Recouvrements				334	204
Reprise sur la provision pour pertes sur créances				(9 738)	(3 789)
Solde à la fin				<b>8 198 \$</b>	17 810 \$

#### 4. TITRISATION

	2005		2004	
	MONTANT DE CAPITAL TITRISÉ	GAIN NET	MONTANT DE CAPITAL TITRISÉ	GAIN NET
Opérations liées aux facilités de crédit sur effet de commerce	<b>252 254 \$</b>	<b>4 315 \$</b>	190 991 \$	2 460 \$
Opérations liées aux titres hypothécaires	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	17 359 \$	16 \$

Le droit conservé par la Société dans les prêts titrisés inclut les comptes de réserve et les droits à l'écart de l'excédent futur. Ce droit conservé est subordonné aux droits des détenteurs de facilités de crédit sur effet de commerce (« FCEC ») connexe et de titres hypothécaires (« TH ») (les « acheteurs »). Les acheteurs n'ont aucun droit sur les autres actifs de la Société en cas de défaut d'un emprunteur à l'échéance de paiement.

Les hypothèses économiques clés utilisées afin d'évaluer les droits conservés à la date d'émission des titrisations pour les opérations réalisées au cours de 2005 et 2004 étaient les suivantes :

	2005		2004	
	OPÉRATIONS LIÉES AUX FCEC	OPÉRATIONS LIÉES AUX FCEC	OPÉRATIONS LIÉES AUX TH	
Moyenne pondérée des éléments suivants :				
Durée de service restante (années)	<b>3,7</b>	3,1	5,0	
Taux d'intérêt	<b>4,98 %</b>	4,97 %	5,04 %	
Taux de coupon des titres émis	<b>4,00 %</b>	4,07 %	3,99 %	
Taux de remboursement par anticipation	<b>15,00 %</b>	15,00 %	18,90 %	
Taux d'actualisation	<b>4,55 %</b>	4,51 %	4,35 %	
Honoraires de gestion	<b>0,25 %</b>	0,25 %	0,23 %	
Pertes sur créances prévues	<b>0,05 %</b>	0,05 %	s. o.	

Au 31 décembre 2005, la juste valeur du total des droits conservés se chiffrait à 15,5 M\$ (19,7 M\$ en 2004). La sensibilité à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans ces hypothèses a été jugée négligeable.

Le total des prêts inscrits aux bilans consolidés de la société, les prêts titrisés gérés par la Société ainsi que les flux de trésorerie liés aux ententes de titrisation sont comme suit :

	2005	2004
Prêts hypothécaires	<b>826 202 \$</b>	869 141 \$
Prêts personnels	<b>245 624</b>	220 733
	<b>1 071 826</b>	1 089 874
Moins : prêts titrisés gérés	<b>558 837</b>	593 222
Total des prêts au bilan	<b>512 989 \$</b>	496 652 \$
Produit des nouvelles titrisations	<b>250 993 \$</b>	207 110 \$
Flux de trésorerie provenant des droits conservés	<b>10 772 \$</b>	13 975 \$

## 5. PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ AFFILIÉE

	2005	2004
Valeur comptable au début	<b>490 716 \$</b>	460 655 \$
Quote-part du bénéfice	<b>72 381</b>	71 056
Dividendes	<b>(30 608)</b>	(25 884)
Écart de conversion et autres ajustements	<b>(22 768)</b>	(15 111)
Valeur comptable à la fin	<b>509 721 \$</b>	490 716 \$
Quote-part des capitaux propres	<b>369 946 \$</b>	351 487 \$
Juste valeur à la fin	<b>1 160 073 \$</b>	1 008 923 \$

Le 24 septembre 2004, les actionnaires de Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») ont approuvé une division de ses actions ordinaires sur une base de deux pour une. La Société détient actuellement 37 787 388 actions de Lifeco (37 787 388 actions en 2004), ce qui représente une participation de 4,2 % (4,2 % en 2004).

## 6. AUTRES ACTIFS

	2005	2004
Débiteurs et autres montants à recevoir	<b>161 201 \$</b>	172 580 \$
Immobilisations	<b>75 780</b>	84 095
Frais reportés et payés d'avance	<b>50 501</b>	63 735
Actif au titre des prestations constituées (note 10)	<b>43 339</b>	42 325
Autres	<b>5 652</b>	8 982
	<b>336 473 \$</b>	371 717 \$

## 7. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Au cours du quatrième trimestre de 2004, la Société a effectué une évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition d'Investment Planning Counsel (note 21). Le montant attribué aux actifs incorporels représente la juste valeur des contrats de gestion et de distribution de fonds communs de placement qui ont été acquis. Les contrats de gestion ont une durée de vie utile indéfinie et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les contrats de distribution sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile d'au plus 20 ans. Au cours du deuxième trimestre de 2005, la Société a finalisé la répartition de l'écart d'acquisition.

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition sont les suivantes :

	2005			
	GROUPE INVESTORS	MACKENZIE	ACTIVITÉS INTERNES ET AUTRES	TOTAL
Solde au début	1 346 245 \$	923 590 \$	101 756 \$	2 371 591 \$
Acquis au cours de l'exercice	-	-	972	972
Répartition de l'écart d'acquisition	1 536	19 960	(21 496)	-
Ajustement de l'écart d'acquisition	-	-	920	920
Solde à la fin	1 347 781 \$	943 550 \$	82 152 \$	2 373 483 \$

	2004			
	GROUPE INVESTORS	MACKENZIE	ACTIVITÉS INTERNES ET AUTRES	TOTAL
Solde au début	1 346 245 \$	923 590 \$	-	2 269 835 \$
Acquis au cours de l'exercice	-	-	101 946	101 946
Ajustement de l'écart d'acquisition	-	-	(190)	(190)
Solde à la fin	1 346 245 \$	923 590 \$	101 756 \$	2 371 591 \$

Les composantes des autres actifs incorporels sont les suivantes :

	DURÉE DE VIE LIMITÉE		DURÉE DE VIE INDÉFINIE		
	CONTRATS DE DISTRIBUTION	FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	CONTRATS DE GESTION DE APPELLATIONS COMMERCIALES	TOTAL	TOTAL
Valeur comptable	24 421 \$	608 764 \$	268 368 \$	877 132 \$	901 553 \$
Acquis au cours de l'exercice	964	89	-	89	1 053
Amortissement cumulé	(2 426)	-	-	-	(2 426)
Valeur comptable nette	22 959 \$	608 853 \$	268 368 \$	877 221 \$	900 180 \$

	DURÉE DE VIE LIMITÉE		DURÉE DE VIE INDÉFINIE		
	CONTRATS DE DISTRIBUTION	FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	CONTRATS DE GESTION DE APPELLATIONS COMMERCIALES	TOTAL	TOTAL
Valeur comptable	-	591 580 \$	268 368 \$	859 948 \$	859 948 \$
Acquis au cours de l'exercice	24 421	17 184	-	17 184	41 605
Amortissement cumulé	(1 109)	-	-	-	(1 109)
Valeur comptable nette	23 312 \$	608 764 \$	268 368 \$	877 132 \$	900 444 \$

## 8. DÉPÔTS ET CERTIFICATS

Les actifs présentés aux bilans consolidés comprennent une encaisse et des prêts dont la valeur s'élève à 692,8 M\$ (711,0 M\$ en 2004) relativement aux dépôts et aux certificats.

	À VUE	ÉCHÉANCE			TOTAL 2005	TOTAL 2004
		1 AN OU MOINS	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		
Dépôts	484 347 \$	81 613 \$	117 205 \$	2 452 \$	685 617 \$	702 668 \$
Certificats	–	713	2 079	4 361	7 153	8 282
	484 347 \$	82 326 \$	119 284 \$	6 813 \$	692 770 \$	710 950 \$

## 9. AUTRES PASSIFS

	2005	2004
Créditeurs et charges à payer	324 949 \$	350 925 \$
Impôts à payer	143 407	102 884
Dividendes à verser	91 266	79 380
Intérêts à payer	14 473	14 563
Passif au titre des prestations constituées (note 10)	50 199	45 425
Revenus reportés	9 962	11 840
	634 256 \$	605 017 \$

## 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre plusieurs régimes d'avantages sociaux futurs, dont un régime de retraite à prestations déterminées capitalisé accessible à tous les employés admissibles, un régime complémentaire de retraite des cadres (« RCRC ») non capitalisé pour certains cadres dirigeants, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires d'assurance-maladie et d'assurance-vie non capitalisé pour les retraités admissibles.

	2005			2004		
	RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	RCRC	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	RCRC	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE
Juste valeur de l'actif du régime						
Solde au début	167 636 \$	– \$	– \$	154 767 \$	– \$	– \$
Cotisations des employés	2 678	–	–	2 633	–	–
Prestations versées	(6 787)	–	–	(6 639)	–	–
Rendement réel de l'actif du régime	26 731	–	–	16 875	–	–
Solde à la fin	190 258	–	–	167 636	–	–
Obligation au titre des prestations constituées						
Solde au début	119 788	15 236	34 462	106 573	11 515	30 329
Prestations versées	(6 787)	(735)	(688)	(6 639)	(722)	(1 025)
Coût des services rendus de l'exercice	4 313	398	1 630	3 787	351	1 459
Cotisations des employés	2 678	–	–	2 633	–	–
Intérêts débiteurs	7 493	942	2 310	7 027	925	2 111
Pertes (gains) actuariels	20 170	2 637	(6 350)	6 407	3 167	1 588
Solde à la fin	147 655	18 478	31 364	119 788	15 236	34 462
Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime						
	42 603	(18 478)	(31 364)	47 848	(15 236)	(34 462)
Pertes (gains) actuariels nets non amortis						
	736	3 009	(3 366)	(5 523)	1 148	3 125
Actif (passif) au titre des prestations constituées						
	43 339 \$	(15 469)\$	(34 730)\$	42 325 \$	(14 088)\$	(31 337)\$

La répartition de l'actif du régime de retraite à prestations déterminées par catégorie d'actif se fait comme suit : 61 % en titres participatifs (56 % en 2004), 34 % en titres à revenu fixe (42 % en 2004) et 5 % en quasi-espèces (2 % en 2004).

## 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS *(suite)*

	2005			2004		
	RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	RCRC	AVANTAGES COMPLÉMEN- TAIRES DE RETRAITE	RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	RCRC	AVANTAGES COMPLÉMEN- TAIRES DE RETRAITE
(Le revenu) la charge au titre des prestations a été déterminé(e) ainsi :						
Coûts des services rendus de l'exercice	4 313 \$	398 \$	1 630 \$	3 787 \$	351 \$	1 459 \$
Intérêts débiteurs sur des obligations au titre des prestations constituées	7 493	942	2 310	7 027	925	2 111
Rendement prévu de l'actif du régime	(11 591)	-	-	(10 694)	-	-
Amortissement des (gains) pertes actuariels nets	(1 230)	776	141	(1 553)	83	43
	<b>(1 015)\$</b>	<b>2 116 \$</b>	<b>4 081 \$</b>	<b>(1 433)\$</b>	<b>1 359 \$</b>	<b>3 613 \$</b>
Moyennes pondérées des hypothèses actuarielles importantes :						
Taux d'actualisation	5,30 %	5,25 %	5,40 %	6,25 %	6,25 %	6,50 %
Rendement à long terme prévu de l'actif du régime	7,00 %	s. o.	s. o.	7,00 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance de la rémunération	4,60 %	2,75 %	s. o.	6,10 %	6,10 %	s. o.
Taux tendanciel des coûts liés aux soins de la santé <sup>1)</sup>	s. o.	s. o.	10,00 %	s. o.	s. o.	10,00 %

<sup>1)</sup> Tendence vers 5,00 % en 2010 et à un taux identique par la suite.

Une augmentation de 1 % du taux tendanciel hypothétique des coûts liés aux soins de la santé se traduirait par une augmentation de 6,5 M\$ des obligations cumulées au titre des avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2005 et une augmentation de 0,9 M\$ de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite pour 2005. Pour sa part, une diminution de 1 % du taux tendanciel hypothétique des coûts liés aux soins de la santé se traduirait par une diminution de 5,1 M\$ des obligations cumulées au titre des avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2005 et une diminution de 0,7 M\$ de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite pour 2005.

En outre, la Société maintient un RER collectif, offert uniquement à certains employés. En 2005, les contributions de la Société se sont établies à 5,2 M\$ (5,0 M\$ en 2004).

## 11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la Société est établi comme suit :

	2005	2004
Impôts sur les bénéfices en fonction des taux d'imposition fédéral et provinciaux canadiens prévus par la loi	35,93 %	36,17 %
Incidence des éléments suivants :		
Revenu de dividendes	(0,30)	(0,22)
Gains et pertes en capital, montant net	(0,75)	(0,74)
Quote-part du bénéfice d'une société affiliée (note 5)	(2,72)	(3,06)
Dividendes privilégiés versés	0,79	0,90
Autres éléments	(3,06)	(2,33)
Taux d'imposition effectif	29,89 %	30,72 %
La charge d'impôts se compose de ce qui suit :		
Impôts exigibles	264 631 \$	219 487 \$
Impôts futurs	26 869	45 482
	<b>291 500 \$</b>	<b>264 969 \$</b>

Les impôts futurs sont composés des écarts temporaires imposables suivants :

	2005	2004
Actifs d'impôts futurs		
Passif au titre des prestations constituées	18 371 \$	17 645 \$
Provision pour perte sur créances	2 921	6 607
Réévaluations de placements	6 144	9 434
Report de pertes autres qu'en capital	13 164	59 229
Frais de restructuration	2 375	5 136
Autres	36 628	43 299
	<b>79 603</b>	<b>141 350</b>
Passifs d'impôts futurs		
Actif au titre des prestations constituées	15 162	15 059
Commissions de vente reportées	333 710	305 670
Actifs incorporels	164 572	164 811
Gains non réalisés sur titres	-	59 707
Autres	15 876	18 951
	<b>529 320</b>	<b>564 198</b>
Impôts futurs	<b>449 717 \$</b>	<b>422 848 \$</b>

Au 31 décembre 2005, la Société avait des reports de pertes autres qu'en capital de 90,4 M\$ (112,7 M\$ en 2004) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur, dont les avantages n'ont pas été constatés. Si ces pertes ne sont pas utilisées, elles viendront à échéance comme suit : 1,6 M\$ en 2007; 5,7 M\$ en 2008; 4,4 M\$ en 2009; 40 M\$ en 2010; 0,2 M\$ en 2013; 38,5 M\$ en 2014.

## 12. DETTE À LONG TERME

	TAUX	ÉCHÉANCE	2005	2004
Débitures en série <sup>1)</sup>				
1997	6,65 %	13 décembre 2027	<b>125 000 \$</b>	125 000 \$
2001	6,75 %	9 mai 2011	<b>450 000</b>	450 000
2001	7,45 %	9 mai 2031	<b>150 000</b>	150 000
2002	7,00 %	31 décembre 2032	<b>175 000</b>	175 000
2003	6,58 %	7 mars 2018	<b>150 000</b>	150 000
2003	7,11 %	7 mars 2033	<b>150 000</b>	150 000
Effet à payer à un apparenté				
Corporation Financière Power	10,60 %	16 janvier 2006	<b>25 010</b>	26 795
			<b>1 225 010 \$</b>	1 226 795 \$

<sup>1)</sup> Les débiteures sont rachetables en tout temps par la Société, en tout ou en partie, au pair ou en fonction d'une formule de prix fondée sur le rendement au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

Les intérêts débiteurs liés à la dette à long terme se sont chiffrés à 85,7 M\$ (90,9 M\$ en 2004).

L'effet à payer à Corporation Financière Power a été remboursé le 16 janvier 2006. Il n'existe aucun autre remboursement de capital requis pour les cinq prochaines années.

## 13. CAPITAL-ACTIONS

### Autorisé

En nombre illimité :

Actions privilégiées de premier rang, pouvant être émises en séries

Actions privilégiées de second rang, pouvant être émises en séries

Actions de catégorie 1, sans droit de vote

Actions ordinaires

### Émis et en circulation

	2005		2004	
	ACTIONS	VALEUR ATTRIBUÉE	ACTIONS	VALEUR ATTRIBUÉE
Actions privilégiées de premier rang, série A	<b>14 400 000</b>	<b>360 000 \$</b>	14 400 000	360 000 \$
Actions ordinaires				
Solde au début	<b>264 598 380</b>	<b>1 475 405 \$</b>	264 089 791	1 446 063 \$
Émises en vertu du régime				
d'options sur actions (note 14)	<b>525 533</b>	<b>9 382</b>	529 893	9 138
Rachetées aux fins d'annulation	<b>(584 700)</b>	<b>(3 268)</b>	(756 100)	(4 162)
Émises à l'acquisition d'Investment				
Planning Counsel (note 21)	–	–	734 796	24 366
Solde à la fin	<b>264 539 213</b>	<b>1 481 519 \$</b>	264 598 380	1 475 405 \$

### **13. CAPITAL-ACTIONS** (suite)

#### **Actions privilégiées**

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende non cumulatif annuel fixe de 5,75 % payable trimestriellement. Ces actions sont rachetables par la Société à compter du 30 juin 2009, contre espèces, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 30 juin 2010, de 25,67 \$ si elles sont rachetées au plus tôt le 30 juin 2010 mais avant le 30 juin 2011, de 25,33 \$ si elles sont rachetées au plus tôt le 30 juin 2011 mais avant le 30 juin 2012 et de 25,00 \$ si elles sont rachetées au plus tôt le 30 juin 2012. À compter du 30 juin 2009, la Société pourra convertir chaque action privilégiée en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat applicable à ce moment par 2,00 \$ ou par 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires à ce moment, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 30 juin 2013, sous réserve du droit qu'a la Société de racheter les actions contre espèces ou de trouver d'autres acheteurs pour ces actions, chaque action privilégiée sera convertible au gré du détenteur en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant 25,00 \$ par 2,00 \$ ou par 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires à ce moment, selon le plus élevé des deux montants.

#### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 23 février 2005, la Société a entrepris une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, en vigueur pour une année. En vertu de cette offre, la Société peut racheter jusqu'à 13,2 millions de ses actions ordinaires, soit 5 % de celles-ci au 18 février 2005. Au 31 décembre 2005, 584 700 actions ont été rachetées au coût de 23,3 M\$, et les primes versées pour acquérir les actions en excédant de la valeur attribuée ont été imputées aux bénéfices non répartis.

Le 22 février 2004, la Société a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, en vigueur pour une année, l'autorisant à racheter jusqu'à 13,2 millions de ses actions ordinaires en circulation au 31 janvier 2004, soit 5 % de celles-ci. Au 31 décembre 2004, 756 100 actions ont été rachetées au coût de 26,9 M\$, et les primes versées pour acquérir les actions en excédant de la valeur attribuée ont été imputées aux bénéfices non répartis.

### **14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

#### **Régime d'options sur actions**

En vertu du régime d'options sur actions (le « régime ») de la Société, des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société sont régulièrement octroyées à des employés et à des conseillers en planification financière à un prix n'étant pas inférieur à la juste valeur marchande de ces actions immédiatement avant la date de l'octroi. Les options sont assujetties à certaines conditions d'acquisition relatives au temps écoulé ou au rendement, établies à la date de l'octroi, et peuvent être levées sur une période n'excédant pas dix ans à partir de la date de l'octroi. Au 31 décembre 2005, 17 852 915 actions ordinaires (18 378 448 en 2004) étaient réservées aux fins d'émission en vertu du régime.

En 2005, la Société a octroyé 1 920 800 options à des employés (1 522 500 en 2004) et aucune option à des non-employés (88 750 en 2004). Une tranche des options octroyées à des employés est assujettie à des objectifs de rendement. La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 a été estimée à 7,76 \$ l'option (7,19 \$ en 2004) selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et selon les hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt sans risque de 4,04 % (4,01 % en 2004), ii) une durée de l'option prévue de six ans (six ans en 2004), iii) une volatilité prévue de 25,00 % (25,00 % en 2004) et iv) un rendement de dividende prévu de 3,42 % (3,28 % en 2004).

La Société a inscrit une charge au titre de la rémunération de 5,0 M\$ (2,9 M\$ en 2004) en ce qui a trait à son régime d'options sur actions.

#### 14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

	2005		2004	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ
Solde au début	7 243 068	24,23 \$	6 303 023	21,21 \$
Octroyées	1 920 800	37,69	1 611 250	33,82
Levées	(525 533)	17,52	(529 893)	17,12
Annulées	(186 575)	30,34	(141 312)	25,38
Solde à la fin	8 451 760	27,57 \$	7 243 068	24,23 \$
Pouvant être levées à la fin	3 854 090	21,99 \$	2 752 397	19,80 \$

Options en cours au 31 décembre 2005	DATE D'ÉCHÉANCE	PRIX DE LEVÉE (\$)	OPTIONS EN COURS	OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES
	2007	12,98	41 920	41 920
	2008	20,99	55 950	55 950
	2009 de 20,00 à 24,27		322 070	322 070
	2010	17,00	44 000	44 000
	2011 de 19,83 à 22,78		3 166 274	2 655 124
	2012	27,81	92 640	46 746
	2013 de 25,66 à 28,66		1 333 533	419 852
	2014 de 33,52 à 35,77		1 505 173	268 428
	2015 de 37,09 à 37,78		1 890 200	–
			8 451 760	3 854 090

##### Régimes d'achat d'actions

En vertu des régimes d'achat d'actions de la Société, les employés et les conseillers en planification financière admissibles peuvent choisir chaque année qu'un pourcentage de leur rémunération annuelle soit retenu, jusqu'à concurrence d'un montant préétabli, afin d'acheter des actions ordinaires de la Société. La Société verse un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé ou du conseiller. Les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime pour faire l'acquisition d'actions ordinaires sur le marché libre. Les actions achetées grâce aux cotisations de la Société sont acquises après une période maximale de trois ans suivant la date de l'achat. Les cotisations de la Société sont inscrites à titre de frais autres que les commissions lorsqu'elles sont versées et se sont chiffrées à 8,2 M\$ (6,3 M\$ en 2004).

##### Régime de droits différés à la plus-value des actions

La Société a établi un régime de droits différés à la plus-value des actions à l'intention des administrateurs de la Société dans le but de promouvoir un meilleur alignement entre les intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Société. Aux termes de ce régime, les administrateurs doivent recevoir 50 % de leur rémunération annuelle sous forme de droits différés à la plus-value des actions et peuvent choisir de recevoir le solde de leur rémunération annuelle en espèces ou en droits différés à la plus-value des actions. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir leurs jetons de présence sous forme d'une combinaison de droits différés à la plus-value des actions et d'espèces. Le nombre de droits différés à la plus-value des actions octroyés est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre de l'exercice (la « valeur d'un droit différé à la plus-value des actions »). L'administrateur qui choisit de recevoir des droits différés à la plus-value des actions recevra d'autres droits à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'un tel droit à la date de versement des dividendes. Les droits

#### 14. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

différés à la plus-value des actions sont rachetables au moment où un participant cesse d'être un administrateur, un dirigeant ou un employé de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées, et seront acquittés au moyen d'un montant forfaitaire en espèces, selon la valeur d'un droit différé à la plus-value des actions à ce moment. Au 31 décembre 2005, la juste valeur des droits différés à la plus-value des actions en cours était de 4,7 M\$ (2,9 M\$ en 2004). Les variations de la juste valeur du régime de droits différés à la plus-value des actions sont comptabilisés sous Frais autres que les commissions sur la période au cours de laquelle la variation a lieu.

#### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société conclut des contrats dérivés qui sont négociés sur le marché hors cote sur une base diversifiée avec des banques à charte de l'annexe I et de l'annexe II. Les contrats dérivés sont tous utilisés à des fins autres que de négociation. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles dans le cadre desquelles deux parties échangent, pour une période déterminée, des versements d'intérêt futurs calculés sur la base d'un montant nominal et d'un taux de référence déterminés. Les options sont des ententes contractuelles qui confèrent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre des titres particuliers à un prix fixe et à une date ultérieure. Les ventes à terme sont des ententes contractuelles visant la vente d'un instrument financier à une date ultérieure à un prix fixe.

Le montant assujéti au risque de crédit est limité à la juste valeur actuelle des instruments qui sont en position de gain, ce qui ne représente qu'un petit pourcentage des montants nominaux. Le risque de crédit est présenté ci-dessous sans tenir compte des accords de compensation ni des sûretés accessoires et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur estimative totale représente le montant total que la Société recevrait (ou paierait) si elle mettait un terme à toutes les ententes à la fin de chaque exercice. Toutefois, cela ne représenterait pas un gain ni une perte pour la Société étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position symétrique du gain ou de la perte.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société aux 31 décembre :

	MONTANT NOMINAL				RISQUE DE CRÉDIT	JUSTE VALEUR ESTIMATIVE TOTALE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
<b>2005</b>						
Swaps	127 745 \$	417 685 \$	3 868 \$	549 298 \$	3 686 \$	3 130 \$
Options achetées	–	23 179	–	23 179	76	76
Options vendues	–	31 106	–	31 106	–	(29 259)
Ventes à terme	6 091	–	–	6 091	964	962
	<b>133 836 \$</b>	<b>471 970 \$</b>	<b>3 868 \$</b>	<b>609 674 \$</b>	<b>4 726 \$</b>	<b>(25 091)\$</b>
<b>2004</b>						
Swaps	157 093 \$	398 601 \$	4 414 \$	560 108 \$	6 935 \$	2 583 \$
Options achetées	24 336	23 179	–	47 515	1 200	1 200
Options vendues	29 364	31 106	–	60 470	–	(16 560)
Ventes à terme	10 878	5 100	–	15 978	120	(2 365)
	<b>221 671 \$</b>	<b>457 986 \$</b>	<b>4 414 \$</b>	<b>684 071 \$</b>	<b>8 255 \$</b>	<b>(15 142)\$</b>

## 16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers au bilan et hors bilan, calculée à l'aide des méthodes et des hypothèses d'évaluation décrites ci-dessous. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans des conditions de pleine concurrence entre des parties compétentes agissant en toute liberté, ce montant reposant sur le cours du marché, si un tel cours existe. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes et des éléments nécessitant le recours à un jugement éclairé.

	2005		2004	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<b>Actif</b>				
Espèces et quasi-espèces	<b>1 068 061 \$</b>	<b>1 068 061 \$</b>	864 990 \$	864 990 \$
Titres	<b>178 011</b>	<b>301 690</b>	126 310	254 118
Prêts	<b>512 989</b>	<b>512 582</b>	496 652	499 457
Débiteurs et autres montants à recevoir	<b>161 201</b>	<b>161 201</b>	172 580	172 580
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>1 920 262 \$</b>	<b>2 043 534 \$</b>	1 660 532 \$	1 791 145 \$
<b>Passif</b>				
Dépôts et certificats	<b>692 770 \$</b>	<b>694 302 \$</b>	710 950 \$	717 184 \$
Autres passifs financiers	<b>480 887</b>	<b>480 887</b>	494 612	494 612
Dette à long terme	<b>1 225 010</b>	<b>1 450 011</b>	1 226 795	1 377 496
<b>Total du passif financier</b>	<b>2 398 667 \$</b>	<b>2 625 200 \$</b>	2 432 357 \$	2 589 292 \$
Instruments dérivés hors bilan (note 15)	<b>– \$</b>	<b>(28 221)\$</b>	– \$	(17 725)\$

La juste valeur est déterminée selon les méthodes et les hypothèses suivantes :

La juste valeur des instruments financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs et autres montants à recevoir et les autres passifs financiers.

Les titres sont évalués aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. En l'absence de tels cours, d'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées.

Les prêts sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Les dépôts et les certificats sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché actuellement offerts pour des dépôts comportant des échéances et des risques de crédit semblables.

La dette à long terme est évaluée en tenant compte des cours du marché actuel pour des débetures et des effets à payer comportant des échéances et des risques semblables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est évaluée selon les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles, selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, ou suivant l'analyse de la valeur actualisée nette.

## 17. BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

	2005	2004
<b>Bénéfice</b>		
Bénéfice net	<b>682 427 \$</b>	596 396 \$
<b>Nombre d'actions ordinaires (en milliers)</b>		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	<b>264 573</b>	264 431
Ajouter :		
– levée potentielle des options sur actions en cours	<b>2 036</b>	1 579
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	<b>266 609</b>	266 010
<b>Bénéfice par action ordinaire (en dollars)</b>		
De base	<b>2,58 \$</b>	2,26 \$
Dilué	<b>2,56 \$</b>	2,24 \$

Dans certains cas, les actions privilégiées dont il est question à la note 13 sont convertibles en actions ordinaires. Ces conversions ne sont pas incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action puisque la Société a la possibilité de régler l'opération en espèces plutôt qu'en actions.

## 18. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### Éventualités

Le Groupe Investors et Mackenzie peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Trois recours collectifs relatifs à des allégations d'opérations d'anticipation du marché visant des fonds communs de placement des sociétés ont été déposés. Le Groupe Investors et Mackenzie ont conclu des ententes de règlement en 2004 avec plusieurs organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières relativement à ces allégations. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de ces poursuites judiciaires, en se fondant sur ses connaissances actuelles et ses consultations avec des conseillers juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que ces questions, individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société.

### Engagements

La Société devra verser les paiements annuels suivants en vertu de ses contrats de location-exploitation : 36,6 M\$ en 2006; 32,0 M\$ en 2007; 26,6 M\$ en 2008; 19,2 M\$ en 2009 et 36,5 M\$ en 2010 et par la suite.

### Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts ou des opérations de titrisation. La Société a également accepté d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants. La nature de ces ententes nous empêche de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation.

## 19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société conclut des opérations avec La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West »), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la « London Life ») et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada-Vie »), des filiales d'une société affiliée, Lifeco. Ces opérations ont lieu dans le cours normal de ses activités et ont été comptabilisées aux montants de change convenus.

En 2005 et en 2004, la Société a fourni certains services administratifs à la Great-West, membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, et a reçu de cette même partie certains services administratifs. La Société distribue des produits d'assurance-vie et d'assurance-invalidité en vertu d'une entente de distribution avec la Great-West et la Canada-Vie et a reçu un montant de 37,2 M\$ (17,8 M\$ en 2004) en honoraires de distribution. La London Life distribue certains fonds communs de placement de la Société.

Au cours de 2005, la Société a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 122,8 M\$ (76,9 M\$ en 2004).

La Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une filiale de la Société, est partie prenante à une entente de compensation touchant une filiale en propriété exclusive de Mackenzie et une entité gérée par Mackenzie. En vertu de l'entente, les parties ont le droit juridique de régler sur une base nette certains actifs et passifs financiers entre apparentés et entendent le faire. Ces actifs et passifs, lesquels totalisaient néant au 31 décembre 2005 (3,7 G\$ en 2004), ont fait l'objet d'une compensation et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur les bilans consolidés. Au cours de l'exercice, Mackenzie a gagné un revenu de placement de 3,0 M\$ (1,8 M\$ en 2004) et a engagé des intérêts débiteurs connexes de 3,0 M\$ (1,8 M\$ en 2004).

## 20. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs Groupe Investors et Mackenzie tirent des honoraires de l'exercice de leurs principales activités, qui sont liées essentiellement au placement, à la gestion et à l'administration de leurs fonds communs de placement. Ils tirent également des honoraires de la prestation de services de courtage. Les revenus gagnés à titre d'intermédiaire découlent principalement des actifs financés par des dépôts et des certificats, de même que des services de prêts hypothécaires et d'administration liés à ces prêts. De plus, le secteur Groupe Investors tire des honoraires de la distribution de produits d'assurance et reçoit une quote-part d'un bénéfice lié à son placement dans Lifeco.

Le secteur Activités internes et autres englobe essentiellement Investment Planning Counsel, le revenu de placement net lié aux investissements non attribués et les intérêts débiteurs sur la dette.

Les résultats des secteurs isolables reflètent les systèmes internes de la Société en matière de présentation de l'information financière.

	2005			
	GROUPE INVESTORS	MACKENZIE	ACTIVITÉS INTERNES ET AUTRES	TOTAL
Revenu tiré des honoraires et revenu de placement net				
Gestion	921 015 \$	691 324 \$	32 398 \$	1 644 737 \$
Administration	166 673	138 004	2 714	307 391
Distribution	113 778	33 961	64 605	212 344
Revenu de placement net et autres revenus	126 360	19 052	37 696	183 108
	<b>1 327 826</b>	<b>882 341</b>	<b>137 413</b>	<b>2 347 580</b>
Frais d'exploitation				
Commissions	326 496	339 934	60 041	726 471
Frais autres que les commissions	265 461	258 890	30 975	555 326
	<b>591 957</b>	<b>598 824</b>	<b>91 016</b>	<b>1 281 797</b>
Bénéfice avant les éléments suivants	<b>735 869 \$</b>	<b>283 517 \$</b>	<b>46 397 \$</b>	<b>1 065 783</b>
Intérêts débiteurs				<b>90 425</b>
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle				<b>975 358</b>
Impôts sur les bénéfices				<b>291 500</b>
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle				<b>683 858</b>
Part des actionnaires sans contrôle				<b>1 431</b>
Bénéfice net				<b>682 427 \$</b>
Actifs identifiables	<b>1 364 130 \$</b>	<b>2 197 908 \$</b>	<b>871 355 \$</b>	<b>4 433 393 \$</b>
Écart d'acquisition	<b>1 347 781</b>	<b>943 550</b>	<b>82 152</b>	<b>2 373 483</b>
Total de l'actif	<b>2 711 911 \$</b>	<b>3 141 458 \$</b>	<b>953 507 \$</b>	<b>6 806 876 \$</b>

## 20. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

2004

	GRUPE INVESTORS	MACKENZIE	ACTIVITÉS INTERNES ET AUTRES	TOTAL
Revenu tiré des honoraires et revenu de placement net				
Gestion	830 273 \$	645 511 \$	15 873 \$	1 491 657 \$
Administration	156 293	140 498	2 821	299 612
Distribution	94 189	35 599	34 683	164 471
Revenu de placement net et autres revenus	123 322	15 841	24 168	163 331
	1 204 077	837 449	77 545	2 119 071
Frais d'exploitation				
Commissions	264 050	320 152	32 504	616 706
Frais autres que les commissions	273 766	255 651	14 839	544 256
	537 816	575 803	47 343	1 160 962
Bénéfice avant les éléments suivants	666 261 \$	261 646 \$	30 202 \$	958 109
Intérêts débiteurs				95 593
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle				862 516
Impôts sur les bénéfices				264 969
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle				597 547
Part des actionnaires sans contrôle				1 151
Bénéfice net				596 396 \$
Actifs identifiables	1 324 433 \$	2 169 708 \$	607 479 \$	4 101 620 \$
Écart d'acquisition	1 346 245	923 590	101 756	2 371 591
Total de l'actif	2 670 678 \$	3 093 298 \$	709 235 \$	6 473 211 \$

## 21. ACQUISITION D'INVESTMENT PLANNING COUNSEL

Le 10 mai 2004, la Société a acquis 74,7 % des actions ordinaires en circulation d'Investment Planning Counsel, une société canadienne de services financiers. Les résultats de ses activités depuis cette date ont été inclus dans les états financiers consolidés.

Le prix d'acquisition global s'est élevé à 100,3 M\$, soit un montant de 75,9 M\$ en espèces, y compris les frais de transaction, et des actions ordinaires évaluées à 24,4 M\$. La valeur des 734 796 actions ordinaires émises a été déterminée selon le cours moyen pondéré des actions de la Société au cours de la période de deux jours avant et après la date à laquelle les conditions de l'acquisition ont été convenues et annoncées.

Le tableau suivant résume la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date de l'acquisition.

Juste valeur des actifs acquis	
Espèces et quasi-espèces	12 035 \$
Commissions de vente reportées	7 837
Impôts futurs	2 541
Autres actifs	27 135
Contrats de gestion	17 147
Contrats de distribution	24 421
	91 116
Moins la juste valeur des passifs pris en charge	
Dépôts	20 564
Autres passifs	50 050
Dette à long terme	23 044
	93 658
Juste valeur des actifs nets acquis	(2 542)
Écart d'acquisition	102 814
Total de la contrepartie d'acquisition	100 272 \$

Des coûts de résiliation de contrats d'un montant de 26,7 M\$, qui ont été payés au cours du deuxième trimestre de 2004, et d'autres frais de restructuration d'un montant de 5,5 M\$ relatifs à l'acquisition sont constatés au poste Autres passifs à titre de charges à payer.